



## **Demande de réexamen d'un ordre par le commissaire des incendies**

en vertu de l'article 25 de la *Loi de 1997 sur la prévention  
et la protection contre l'incendie*

Pour introduire une demande de réexamen par le commissaire des incendies dans les 15 jours civils de la signification de l'ordre, il faut :

- remplir la Section A du présent formulaire;
- joindre une copie de l'ordre de l'inspecteur;
- envoyer le tout au Bureau du commissaire des incendies et de la gestion des situations d'urgence (BCIGSU).

Si un délai additionnel est nécessaire pour déposer la demande et que pas plus de 30 jours se soient écoulés depuis la signification de l'ordre, il faut :

- remplir la Section B du formulaire, en plus de suivre les étapes susmentionnées.

Veillez prendre note qu'un formulaire incomplet ou que l'omission de remettre une copie de l'ordre pourrait causer des retards.

D'autres documents à l'appui ne sont PAS nécessaires à ce stade du processus.

### **Section A : Demande de réexamen d'un ordre par le commissaire des incendies**

<b>1. Coordonnées de la personne lésée</b>			
Prénom		Nom	
Nom de la société <i>[si la personne lésée est une entreprise]</i>			
Numéro de bureau ou d'appartement	N° de la rue	Nom de la rue	Case postale/RR n°
Ville/Localité/Municipalité		Province	Code postal
Numéro de téléphone (jour)	Numéro de télécopieur	Adresse courriel	
La personne lésée est le : propriétaire                      locataire                      Autre (veuillez préciser) _____			
<b>Représentation:</b> <i>[À remplir en cas de représentation]</i>			
<input type="checkbox"/> Je suis représenté(e) par la personne identifiée à la section 2 ci-dessous et j'autorise cette personne à correspondre en mon nom aux fins de la présente demande. Je comprends que je continuerai de recevoir une copie de chaque correspondance.			

<b>2. Coordonnées du représentant [à remplir en cas de représentation]</b>				
Prénom		Nom		
Poste (le cas échéant)		Société (le cas échéant)		
Numéro de bureau ou d'appartement	N° de la rue	Nom de la rue		Case postale/RR n°
Ville/Localité/Municipalité		Province		Code postal
Numéro de téléphone (jour)	Numéro de télécopieur	Adresse courriel		
<b>3. Étendue du réexamen par le commissaire des incendies [cochez toutes les réponses applicables]</b>				
<input type="checkbox"/> Je demande un réexamen à l'égard de tous les travaux précisés dans l'ordre de l'inspecteur.				
<input type="checkbox"/> Je demande un réexamen à l'égard d'une partie seulement des travaux précisés dans l'ordre de l'inspecteur. Précisez les travaux visés : _____				
<input type="checkbox"/> Je demande un réexamen de la date limite d'exécution des travaux ordonnés dans l'ordre et je demande une prolongation du délai d'exécution des travaux. Précisez la prolongation demandée : _____				
<i>Ces renseignements sont recueillis à des fins administratives uniquement. Vous aurez la possibilité d'envoyer d'autres renseignements pertinents concernant l'ordre que vous estimez importants pour le traitement de la demande de réexamen.</i>				
<b>4. Attestation</b>				
<input type="checkbox"/> J'ai joint une copie de l'ordre (et de toute annexe applicable).				
<input type="checkbox"/> J'enverrai le présent formulaire et l'ordre joint de l'une des façons suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Courriel :</b> <a href="mailto:OFMEMReviews@ontario.ca">OFMEMReviews@ontario.ca</a></li> <li>• <b>Télécopieur :</b> 416 628-3739</li> <li>• <b>Site Web :</b> <a href="http://www.ontario.ca/firemarshal">www.ontario.ca/firemarshal</a></li> <li>• <b>Poste :</b> Services Techniques – Réexamens du Commissaire des Incendies Bureau du Commissaire des Incendies et de la Gestion des Situations d'Urgence 25, avenue Morton Shulman, 2<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario) M3M 0B1</li> </ul>				
Signature ou nom de la personne lésée ou de son représentant :			Date :	

**Section B : Demande de prorogation du délai de présentation d'une  
demande de réexamen par le commissaire des incendies  
en vertu de l'article 25 de la Loi de 1997 sur la prévention  
et la protection contre l'incendie**

*[dans les 30 jours civils de la signification de l'ordre.]*

<i>Expliquez pourquoi plus de 15 jours civils (depuis la date de signification de l'ordre) sont nécessaires pour présenter une demande de réexamen par le commissaire des incendies. Le commissaire des incendies peut proroger le délai accordé pour présenter une demande s'il est convaincu qu'il existe des motifs apparemment fondés pour accorder le redressement à la personne et qu'il existe des motifs raisonnables pour demander la prorogation.</i>	
Délai demandé : ____ jours.	
Motif :	
Signature ou nom de la personne lésée ou de son représentant :	Date :

Le Bureau du commissaire des incendies et de la gestion des situations d'urgence recueille les renseignements personnels demandés dans le présent formulaire en vertu de l'article 25 de la *Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie*. Ces renseignements sont recueillis aux fins du réexamen de l'ordre d'un inspecteur par le commissaire des incendies et pourraient être communiqués à d'autres parties à l'ordre. Toute question relative à la collecte de ces renseignements doit être adressée à la Section des services techniques du Bureau du commissaire des incendies et de la gestion des situations d'urgence, au 647 329-1100.